



**ARRETE PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS
EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES
ET INTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES
DE CONSEILLER TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF
SESSION 2021
ARRETE MODIFICATIF**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les règles d'organisation générale et les épreuves des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;
- Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalence de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n°AR-0064-2021 en date du 27 janvier 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller territorial socio-éducatif, session 2021 ;
- Vu la charte régionale de coopération conclue entre les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'accord conclu avec les centres de gestion des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ;

Vu les conventions d'organisation mutualisées d'un concours conclues avec les centres de gestion hors Nouvelle-Aquitaine : l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Haute-Garonne, le Gers, l'Hérault, La Lozère, le Tarn et le Tarn-et-Garonne ;

Considérant que le décret n° 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, modifie les épreuves d'admission des concours externe sur titres avec épreuves de conseiller territorial socio-éducatif, session 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'arrêté n° AR-0064-2021 susvisé est complété comme suit :

L'épreuve orale facultative de langue vivante du concours externe sur titres avec épreuves est supprimée.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

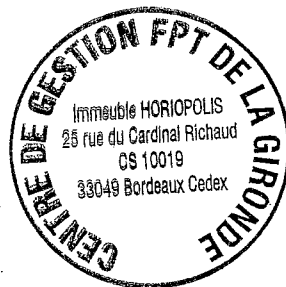
Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à BORDEAUX,

Le **10 JUIN 2021**

P/ Le Président,



Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : **10 JUIN 2021**

PUBLIE LE : **10 JUIN 2021**

Acte à classer

AR-0182-2021

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-06-10T16-33-35.00 (MI230637004)

Identifiant unique de l'acte :

033-283300036-20210610-AR-0182-2021-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté portant ouverture des concours externe sur titres avec épreuves et interne sur titres avec épreuves de conseiller territorial socio-éducatif session 2021 - arrêté modificatif

Date de décision : 10/06/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnelsActe : CSE21 Arrêté d'ouverture
modificatif.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/06/21 à 16:33

Par CHAIGNON Emmanuelle

Transmis

Date 10/06/21 à 16:33

Par CHAIGNON Emmanuelle

Accusé de réception

Date 10/06/21 à 16:41